

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 08/12/2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs Thierry BRUNET, Philippe DOREAU, Guy MONTIER, David MASSÉ, Benoît VANDENDORPE, Jean-Paul DURAND-MASSÉ, Gérard AMIRAUT, Caroline ANTOINE, Isabelle GUERIN, Maud BERTIN, Jean-Bernard ALLUIN, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE, Brigitte GRENAT, Claudy MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés : Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA
Conseillers votants : 14
Secrétaire de séance : David MASSÉ

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2016/52 Règlement d'utilisation et révision de la convention pour la location de la salle polyvalente

Afin d'améliorer la gestion des locations de la salle, Monsieur MONTIER Guy, 2nd adjoint, propose d'intégrer un règlement d'utilisation ainsi qu'une révision de la convention. Le règlement a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles doit être utilisée la salle des fêtes.

Après avoir pris connaissance du règlement et de la convention,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le règlement d'utilisation et la convention de mise à disposition de la salle polyvalente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.

2016/53 Révision du tarif de location de la salle polyvalente

Monsieur MONTIER Guy, 2nd adjoint, présente au Conseil municipal le projet de modification des tarifs de location de la salle socio-culturelle :

	Tarif été, sans chauffage 1 ^{er} avril au 31 octobre	Tarif été, avec chauffage 1 ^{er} avril au 31 octobre	Tarif hiver 1 ^{er} novembre au 31 mars
Personnes de la commune			
Location 4 heures	36 €	41 €	51 €
Location d'une journée	122 €	132 €	153 €
Location d'un week-end	183 €	204 €	234 €
Personnes et associations hors commune			
Location 4 heures	46 €	51 €	61 €
Location d'une journée	142 €	152 €	173 €
Location d'un week-end	223 €	244 €	274 €

Le Conseil municipal, après examen et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCepte la proposition

DECIDE l'application des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le prêt de la salle sera gratuit pour les associations communales.

Monsieur le Maire sera seul habilité pour accorder la salle à tout particulier ou association qui en ferait la demande.

2016/54 Demande de subvention Sénat pour le projet « aménagement de liaisons douces »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet inscrit dans la programmation 2017 : la création de liaisons de déplacements doux pour la traversée d'une partie de l'agglomération, longeant la RD18.

Ces liaisons seront constituées par des aménagements de bandes cyclables et la création de surfaces accessibles à tous par la mise en place d'un substrat répondant aux besoins d'accessibilité et aux contraintes d'application de la loi Labbé sur la non-utilisation des produits phytosanitaires.

En s'appuyant sur la pré-étude de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales), Monsieur le Maire indique que le montant de cette opération est estimé à 48 137.90 € HT.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut prétendre à certaines aides, notamment la réserve parlementaire à hauteur de 10 000 € et les amendes de police du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la demande de réserve parlementaire auprès de Madame la sénatrice et à signer toutes les pièces relatives à cette démarche.

2016/55 Demande de subvention « Amende de police » pour le projet « aménagement de liaisons douces »

La démarche retenue pour le projet « aménagement de liaisons douces » peut s'appliquer également pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la demande de subvention auprès du Service Territorial d'Aménagement et à signer toutes les pièces relatives à cette démarche.

2016/56 Stratégie d'aménagement numérique sur le territoire de la CCSMT

La nouvelle stratégie d'aménagement numérique issue du scénario adopté par le Comité syndical Touraine Cher Numérique du 22 juin 2016 permet au Département et aux EPCI d'Indre-et-Loire de s'associer au syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher Numérique (SMO 41), pour mener à bien une procédure de délégation de service public à dominante concessive.

Cette association se fera dans un premier temps via une délégation de compétence (selon l'article L1425-1 du CGCT) du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique vers le SMO 41 avec l'objectif d'une simplification de la gouvernance courant 2017 afin de constituer un syndicat mixte 37/41 où les EPCI d'Indre-et-Loire auront toute leur place.

Cette nouvelle voie présente trois intérêts majeurs, à l'origine du changement d'orientation :

- Un déploiement amplifié et optimisé de la fibre optique grâce à la participation financière à l'investissement du délégataire ;
- Une phase de déploiement plus courte, en phase avec les attentes des territoires, grâce aux capacités de déploiement du délégataire ;
- Une meilleure prise en considération de la ruralité.

Cette stratégie permet à notre territoire de bénéficier d'une couverture optimale en fibre optique dans des délais raisonnables.

Pour notre territoire de la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine, ce nouveau schéma vise une couverture totale des plaques en fibre optique (FttH), un traitement spécifique pourra être envisagé pour l'habitat isolé ; étant entendu que pour les habitations qui ne seraient pas traitées à court-moyen terme, des solutions alternatives type liaison radio ou satellitaire pourront être proposées (avec participation du SMO à l'achat du kit d'accès).

Le plan de financement prévisionnel pour le Département est le suivant :

	Projet de SDTAN V4 (en M€)	Pourcentage de participation
Délégataire	73,70	30,45%
Etat	65,80	27,19%
Europe (Fonds 2014-2020)	4,70	1,94%
Région (Convention sur 10 ans)	26,38	10,90%
	Projet de SDTAN V4 (en M€)	Pourcentage de participation
CD 37	33,21	13,72%
EPCI	33,21	13,72%
SIEIL	5,00	2,07%
Investissement total	242,00 M€	100,00%

Appliqué à notre Communauté de Communes, pour un montant estimé de 9 100 000 € :

	Projet de SDTAN V4 appliqué à la Communauté de Communes	Pourcentage de participation
Délégataire	2 771 405 €	30,455%
Etat	2 474 290 €	27,190%
Europe (Fonds 2014-2020)	176 722 €	1,942%
Région (Convention sur 10 ans)	991 991 €	10,901%
CD 37	1 248 793 €	13,723%
EPCI	1 248 793 €	13,723%
SIEIL	188 006 €	2,066%
Investissement total	9 100 000 €	100,0%

Il en résulte donc que la part contributive que la Communauté de communes devra verser est de 1 248 793 € sur la période 2018-2023.

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2016 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** la Communauté de communes à se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique sur simple délibération de son conseil communautaire, comme le permet l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriale.

- **AUTORISE** la Communauté de communes à adhérer au syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher Numérique sur simple délibération de son conseil communautaire, comme le permet l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriale.

2016/57 Demande de réactualisation des statuts du S.I.E.I.L. 37

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL 37) dans sa séance du 18 octobre 2016 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes de Chinon, Vienne et Loire et de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil pour la compétence « Eclairage public ».

Afin de permettre son adhésion définitive, il est demandé à l'ensemble des membres de ce syndicat d'approuver cette décision selon la procédure visée à l'article L5211-5 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion de la Communauté de Communes de Chinon, Vienne et Loire et de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil pour la compétence « Eclairage public » au SIEIL 37.

2016/58 Projet plan de gestion différenciée zéro phyto : devis prestation Chambre d'Agriculture

L'arrêté ministériel du 27 juin 2011 prévoit l'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires et des restrictions d'accès au public, lorsque des substances actives sont utilisées pour l'entretien et le désherbage des surfaces dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

Cette stratégie « Zéro Phyto », dont l'objectif participe à la protection des ressources en eau et à la préservation de la biodiversité, est mise en oeuvre avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture.

Cette démarche s'accompagne d'une mutation vers des techniques d'entretien plus raisonnées et par la mise en place d'une politique environnementale d'aménagements et d'entretien des espaces, respectueuse de l'environnement, en tenant compte de leur usage, de leur potentialité, de leur localisation et de leur connexion avec la ressource en eau.

Une étude consistant en l'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces publics doit être prochainement lancée. Il en découlera des travaux, aménagements et investissements (notamment de matériels).

La Chambre d'Agriculture propose d'aider les communes en réalisant le plan de gestion différenciée accompagné de prestations de communication et de sensibilisation pour la somme de 4 036.80 € TTC.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- **d'ACCEPTER** la proposition de la chambre d'Agriculture en lui demandant d'établir le plan de gestion différenciée et des prestations de communication et de sensibilisation pour la somme de 4 036.80 € TTC.

2016/59 Projet plan de gestion différenciée zéro phyto : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit au 1^{er} janvier 2017, selon la Loi Labbé, gérer différemment l'entretien des espaces communaux en n'utilisant plus aucun produit phytosanitaire.

Un plan de gestion différenciée ainsi que des actions de sensibilisation pour les administrés vont être mis en place pour répondre à ces changements.

Cette action offre la possibilité à la commune de solliciter des aides auprès du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais (SMPC).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'engager la démarche zéro phyto et de solliciter le partenaire financier (SMPC) pour obtenir une aide dans le cadre du contrat régional de pays du chinonais à hauteur de 3 200 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** la démarche « zéro phyto»,
- **SOLLICITENT** l'aide de 3 200 € proposée par le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais pour financer ce projet.

2016/60 Participation à la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une participation mensuelle pour tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de participer à compter du 1^{er} février 2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 8 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

2016/61 Avenant au contrat d'assurances Groupama

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé avec Groupama en 2015 le contrat d'assurance VILLASUR couvrant les bâtiments publics et les véhicules.

Selon l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire expose aux membres l'avenant proposé pour 2017 par GROUPAMA, compte tenu de l'acquisition de la balayeuse et de la sortie du bâtiment sis 8-10 rue principale.

Le montant de la cotisation proposé pour 2017 s'élève à 193 € TTC pour la balayeuse et 4 527.10€ TTC pour les bâtiments publics.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé par GROUPAMA.

Informations

Cérémonie des vœux : La cérémonie des vœux se déroulera à la salle socioculturelle le Dimanche 08 janvier à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 13 décembre 2016 : liste des délibérations et tableau des visas

2016/52	Règlement d'utilisation et révision de la convention pour la location de la salle polyvalente
2016/53	Révision du tarif de location de la salle polyvalente
2016/54	Demande de subvention Sénat pour le projet « aménagement de liaisons douces »
2016/55	Demande de subvention « Amende de police » pour le projet « aménagement de liaisons douces »
2016/56	Stratégie d'aménagement numérique sur le territoire de la CCSMT
2016/57	Demande de réactualisation des statuts du S.I.E.I.L. 37
2016/58	Projet plan de gestion différenciée zéro phyto : devis prestation Chambre d'Agriculture
2016/59	Projet plan de gestion différenciée zéro phyto : demande de subvention
2016/60	Participation à la protection sociale complémentaire
2016/61	Avenant au contrat d'assurances Groupama

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	